

Avis de Vente au plus offrant Appel d'Offres n° 07/2016

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien d'un bien immobilier sis à Gammarth :

Villa de Maître « Coreal 17»

Située dans un quartier résidentiel à 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth-Raoued côté Hôtels El Mouradi, Ramada Plaza et Golf Club House Gammarth.



FACADE PRINCIPALE

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn , ou directement chez Gammarth Immobilière.

- Superficie du terrain : **2 268 m²**
- Superficie Couverte : **1 754 m²**
- Adresse : 17, Rue de Chêne route touristique de Gammarth, Lotissement « Coreal »
- La villa est de type R+1 plus un sous-sol avec piscine couverte marquée par des grandes baies vitrées qui ouvrent sur **un grand jardin d'une surface de l'ordre de 1 000 m²**.

Elle relève de la propriété de l'Etat tunisien (Titres Fonciers n° 109775 Tunis) et figure dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13 et il est **libre de tous droits ou hypothèques**.

Le bâtiment présente une structure stable et en bon état. La villa est en phase de maçonnerie, enduit et revêtement. Elle a subi des effets de dégradation. Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter la villa mise en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période

allant du 21 Mars au 25 Avril 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 07/2016

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à trente mille dinars (30 000 DT).

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 26 Avril 2016 à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. La séance publique d'ouverture des plis sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société en présence d'un huissier notaire et des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'information veuillez contacter le service commercial de la société (71.962.218 ou 98.910.000). **GI**